

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reserve
Question écrite n° 4097

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc expose a M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, que de nombreux cadres de reserve sont actuellement sans affectation, malgre leur volonte de servir. Il lui rappelle que de nombreuses fonctions de defense non militaire pourraient leur etre confiees et lui demande s'il existe une liste des fonctions qu'ils pourraient ainsi remplir.

Texte de la réponse

Les cadres de reserve, des lors qu'ils n'occupent pas un emploi de mobilisation dans les forces, peuvent recevoir une affirmation collective ou individuelle de defense au sein d'unites de la securite civile, d'organismes mis sur pied dans le cadre de la defense civile, de corps de directions et services de l'Etat, et des collectivites locales ou encore d'entreprises et etablissements dont l'activite est vitale pour la defense. La liste des categories d'activites au titre desquelles des affectations de defense peuvent etre prononcees fait l'objet de l'annexe II du code du service national. Les cadres de reserve sans affectation militaire et volontaires pour recevoir une affectation individuelle de defense peuvent ainsi faire acte de candidature aupres de la prefecture du departement de leur domicile. Ce volontariat peut egalement etre exprime aupres du bureau du service national de rattachement. Pour recenser les besoins des differents departements ministeriels et preciser les affectations possibles, un groupe de travail interministeriel, conduit par le secretariat general de la defense nationale (SGDN), a ete constitue. Dans ce cadre, une etude nationale a ete confiee a l'institut des hautes etudes de la defense nationale par le SGDN. Par ailleurs, les prefets ont recu la consigne de verifier aupres des commandements territoriaux les possibilites d'employer a leur profit des cadres de reserve non affectes. Le resultat de ces etudes permettra de proposer aux cadres de reserve davantage d'affectations de defense non militaires. De plus, le Premier ministre vient de nommer le senateur Haenel parlementaire en mission aupres du ministre d'Etat, ministre de la defense. Dans le cadre de cette mission, le senateur Haenel est charge de rechercher les moyens permettant d'utiliser pleinement la disponibilite des reservistes a travers, notamment, la reserve du service de defense.

Données clés

Auteur : M. Bourg-Broc Bruno Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4097

Rubrique: Armee

Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2070

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3918